



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3.

N/réf. : GZU/cgs/1366/17

<p>Ville de Genève Administration centrale</p>
<p>Reçu le 8 FEV. 2018</p>
<p>Séance CA du:</p>
<p>Décision:</p>
<p>A traiter par:</p>
<p>Copies:</p>

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 6 février 2018

DIFFUSION

M Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Barazzone
Mmes Charollais
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Moret
Burri
Macherel
Blanchot
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri

SCM
Service juridique
Dossiers-Dokumentation

Concerne : Délibération du 5 décembre 2017

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit de 260 000 F destiné à une subvention d'investissement octroyée à CEVA à titre de participation financière de la Ville de Genève au projet de la voie verte CEVA, dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics de la voie verte entre le barreau Frank-Thomas et la limite avec la commune de Cologny, chemin des Amoureux

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité la remarque suivante :

La dépense devra être amortie au moyen de 10 annuités conformément à l'article 34, alinéa 6, lettres d et k aRAC.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Guillaume Zuber
Directeur

n.v. F. Müller Buech

Copie pour information :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales